

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **14 janvier 2013**

Délibération n° 2013-3469

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Dispositif intégré de surveillance et de maîtrise des fluides - Convention partenariale DSM Flux**

service : **Direction de l'eau**

Rapporteur : Monsieur Ferraro

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 4 janvier 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 16 janvier 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoïn, MM. Barret, Barthélémy, Mme Baume, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Mme Laurent, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Pallega, Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, M. Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Daclin (pouvoir à Mme Tifra), Bernard R. (pouvoir à M. Kabalo), Mmes Ait-Maten (pouvoir à M. Flaconnèche), Bailly-Maitre (pouvoir à M. Genin), M. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mme Benelkadi (pouvoir à Mme Frih), MM. Brailard (pouvoir à M. Arrue), Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Darne JC. (pouvoir à M. Ferraro), Fleury (pouvoir à M. Abadie), Mme Ghemri (pouvoir à M. Albrand), MM. Havard (pouvoir à Mme Dagorne), Lambert (pouvoir à M. Chabrier), Mme Laval (pouvoir à M. Petit), MM. Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Léonard (pouvoir à M. Quiniou), Martinez (pouvoir à M. Crédoz), Pili, Pillon (pouvoir à M. Grivel), Réale (pouvoir à M. Passi), Serres (pouvoir à M. Roche), Thévenot (pouvoir à M. Vaté), Touraine (pouvoir à M. Lebuhotel), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vurpas (pouvoir à M. Crimier).

Absents non excusés : MM. Barge, Giordano, Vial.

Conseil de communauté du 14 janvier 2013**Délibération n° 2013-3469**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Dispositif intégré de surveillance et de maîtrise des fluides - Convention partenariale DSM Flux**

service : Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 19 décembre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La directive cadre sur l'eau du 23 octobre 2000 (directive 2000/60) définit un cadre pour la gestion et la protection des eaux par grand bassin hydrographique au plan européen avec une perspective de développement durable. A cet égard, elle fixe des objectifs pour la préservation et la restauration de l'état des eaux superficielles. L'objectif général est d'atteindre, d'ici à 2015, le bon état des différents milieux sur tout le territoire européen.

De plus, dans un objectif de quantification et de maîtrise des rejets en milieu naturel, l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à l'auto-surveillance exige des collectivités des mesures en continu des rejets des déversoirs d'orage les plus importants.

Ce cadre réglementaire implique de travailler à la définition et à la mise en œuvre opérationnelle du programme d'auto-surveillance des réseaux d'assainissement et d'équipement de leurs déversoirs d'orage.

Ainsi, dans le cadre du groupe de travail "modélisation métrologie" créé en 2007 dont l'objectif était de fiabiliser et valoriser les données de la métrologie en continu, notamment via les outils de modélisation hydraulique des réseaux, un partenariat scientifique entre la Communauté urbaine de Lyon et l'Institut national des sciences appliquées (INSA) de Lyon s'est mis en place. Ce partenariat a notamment conduit à déposer le 9 décembre 2011 une demande de brevet français intitulée "Ouvrage pour surveiller et maîtriser le débit et la qualité des effluents dans un collecteur de décharge" dont les conditions d'exploitation seront arrêtées dans un règlement de copropriété entre l'INSA, l'université Claude Bernard Lyon 1 (UCBL) et la Communauté urbaine de Lyon.

Ce dispositif innovant intitulé "dispositif intégré de surveillance et de maîtrise des fluides" (DSM Flux), dispositif intégré et visitable, permet la surveillance, la maîtrise, la régulation et l'exploitation fiables et en continu des flux d'eau et polluants déversés vers les milieux aquatiques. De plus, il a la particularité de pouvoir être préfabriqué afin d'être facilement généralisable et adaptable sur des réseaux d'assainissement existants afin de fiabiliser la mesure des flux. Il n'existe aucun système de surveillance généralisable à l'ensemble des sites à équiper en réseau d'assainissement et le rapport d'antériorité du brevet confirme le caractère nouveau et innovant de ce concept.

L'INSA Lyon et la Communauté urbaine se sont rapprochés afin de contractualiser ce partenariat. L'INSA Lyon ayant confié à sa filiale INSAVALOR les intérêts de l'INSA Lyon en matière de valorisation des résultats de sa recherche, et de gestion de ses intérêts en matière de propriété industrielle au sens le plus large (dépôt de brevets et leur suivi, paiement des annuités, concession de licence, etc.), c'est avec INSAVALOR comme mandataire que la Communauté urbaine approuve cette convention partenariale.

Le projet de convention qui est proposé a pour objet de définir les modalités d'actions des partenaires pour la réalisation du projet, leurs obligations et les modalités d'échange entre les partenaires et les tiers.

Les principales étapes de ce partenariat sont les suivantes (la première étant achevée) :

- définir le profil hydraulique grâce à la pré-observation par la modélisation 3D,
- conception et réalisation d'une maquette en 3D et du cahier des charges du modèle réduit,
- essais et validation du modèle réduit,
- validation du modèle numérique 3D,
- dimensionnement et conception du prototype,

- fabrication et installation *in situ* en intégrant à ce stade les équipements de mesure (capteurs, sondes éventuelles, préleveurs),
- exploitation et évaluation du dispositif intégré.

L'ensemble des étapes du projet impliquera l'ensemble des partenaires conformément à la répartition des missions et des dépenses du projet tels que décrits par la présente convention et son annexe 2.

Budget prévisionnel de l'opération et répartition des dépenses entre les 2 maîtres d'ouvrage de l'opération :

Dépenses	Objet	Sous maîtrise d'ouvrage Communauté urbaine de Lyon (en € HT)	Sous maîtrise d'ouvrage INSA (en € HT)
réalisation du pilote	fabrication et fourniture des cuves et tuyaux	8 000	30 000
	fourniture pompe, débitmètre, seuil mobile	10 000	
	fourniture instrumentation		
	réalisation coffret électrique	5 000	
réalisation du prototype	études détaillées génie civil	10 800	5 000
	fabrication ouvrage préfabriqué	80 000	
	instrumentation	15 000	
	fourniture instrumentation		
	bilan coût des analyses	15 000	
Total		143 800	35 000

La présente convention entrera en vigueur rétroactivement au 1er mai 2011, date de démarrage du partenariat sur le projet DSM Flux et prendra fin au 31 décembre 2016 ;

Les dépenses réalisées sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté urbaine sont susceptibles d'être aidées par l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse sous forme d'une subvention d'un montant prévisionnel de 36 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - les études à mener, la réalisation du pilote sur la plateforme PROVADEMSE et la réalisation du prototype sur un déversoir d'orages situé dans le bassin versant de la station d'épuration de Fontaines sur Saône,

b) - l'engagement de la Communauté urbaine de Lyon pour le montage, les essais, le suivi et l'évaluation du dispositif à hauteur de 52 jours/hommes, réalisés en interne par son personnel sur la totalité du projet,

c) - la convention partenariale relative au dispositif intégré de surveillance et de maîtrise des fluides à passer entre INSAVALOR, mandataire de l'Institut national des sciences appliquées (INSA) Lyon, et la Communauté urbaine.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P19 - Assainissement, individualisée sur l'opération n° 2P19O2149 le 28 juin 2010 pour un montant de 2 030 000 € HT en dépenses à la charge du budget annexe de l'assainissement.

4° - Le montant à payer de 143 800 € HT sera imputé sur les crédits inscrits au budget annexe de l'assainissement - exercice 2013 - comptes 2154, 2315 et 2031.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 16 janvier 2013.